



LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

Les membres présents (9) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Guillaume PERISSE ;

Procuration (1) : Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Yvette GOLLIET ;

Absents (3) : Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Séverine SAOS, André BOCHET-CADET ;

Monsieur Claude CHARBONNIER a été élu secrétaire de séance.

N°2025/051-24/07

Objet : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2025 – Décision Modificative N°01

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Par courrier du 20 mars 2025, l'agence de l'Eau a notifié à la commune la réalisation d'un contrôle effectué par la Société Deloitte portant sur les modalités de perception et de reversement des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte concernant les années 2022, 2023 et 2024.

A ce titre, le constat dressé à l'issue du contrôle fait état des résultats suivants :

- Des écarts sont apparus dans les facturations des années 2022, 2023 et 2024 concernant le fait que la commune ne met pas en recouvrement les factures pour les bâtiments communaux alors que l'article L2224-12-1 du code général des collectivités territoriales interdit de faire bénéficier les bâtiments communaux de la gratuité de l'eau. Aussi, cette omission de facturation a conduit à ne pas reverser les redevances à l'agence de l'eau pour cette catégorie de bâtiments.

Ainsi, l'agence de l'Eau mettra en recouvrement le complément de redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte assorti d'une majoration de 10% pour les années 2022 et 2024. (pour 2023, le complément étant inférieur à 100€, il ne donne pas lieu à émission)

Pour 2022, le complément s'élève à :

325 € au titre de la redevance pour pollution et 186 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux

Pour 2024, le complément s'élève à :

1658 € au titre de la redevance pollution et 574 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux

Considérant que les crédits portés au comptes 701249 (reversement redevance pollution) et 706129 (reversement redevance modernisation des réseaux) ne sont pas suffisants, il convient de modifier le budget Eau et Assainissement 2025 par une modification modificative selon les dispositions ci-dessous :

SECTION EXPLOITATION

Dépenses	Dépenses
Compte 673/chapitre 67 : - 2 743 €	Compte 701249/ chapitre 014 : + 1 983 € Compte 706129/ chapitre 014 : + 760 €
TOTAL : - 2 743 €	Total : + 2 743 €

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le 29/07/2025 SLOW

ID : 074-217400035-20250724-DEL2025051-BF

DEL2025/051-24/07 (suite)
BEAU ASST DM1

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°01 du Budget Eau et Assainissement 2025 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Claude CHARBONNIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 29/07/2025
ET PUBLICATION LE 29/07/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2025051**
 Objet : **BEAU ET ASST 2025 - DM N°01**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-07-24 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
 Identifiant unique : 074-217400035-20250724-DEL2025051-BF
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250724-DEL2025051-BF-1-1_0.xml	text/xml	977 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG-21740003500036-074022-DM1-2025-29072025.xml Nom métier : 99_BU-074-217400035-20250724-DEL2025051-BF-1-1_1.xml	text/xml	23 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : DEL2025.051 BEAU ASST DM 1.pdf Nom métier : 70_DE-074-217400035-20250724-DEL2025051-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	119.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 juillet 2025 à 16h42min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juillet 2025 à 17h25min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juillet 2025 à 17h26min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juillet 2025 à 17h43min48s	Reçu par le MI le 2025-07-29

